



# TOGETHER FOR A FAIR DEAL FOR WORKERS

**TRADE UNIONS  
AGAINST  
DISCRIMINATION**

## TUAD: SYNDICATS CONTRE LA DISCRIMINATION

### CONFÉRENCE

29 AVRIL 2025

#### DISCOURS DE GIULIO ROMANI

Prendre la parole dans le débat de clôture d'un projet qui nous a conduits à aborder tous les aspects de la discrimination à l'œuvre dans la réalité quotidienne, en plus avec un accent particulier sur l'intersectionnalité, est loin d'être une tâche aisée. Rien dans ce travail ne peut être considéré comme achevé.

Lorsque le projet a été conçu et financé il y a deux ans, nous savions que nous mettions en lumière, à l'attention des partenaires sociaux et du monde politique, une thématique jusqu'alors seulement partiellement explorée et comprise.

S'est révélé particulièrement riche et engageant le travail des experts, accompagné par les organisations syndicales qui ont contribué aux différents approfondissements, rendant possibles des réunions de haut niveau, toujours stimulé par la présence de nombreux spécialistes et intervenants politiques qui se sont succédé aux tables rondes des divers événements, coordonné par l'équipe antidiscrimination de la CES et du comité restreint du projet.

Le Compendium produit n'est pas seulement une compilation d'expériences et de bonnes pratiques, mais constitue surtout une base solide pour faire évoluer durablement, de manière concrète et structurée, la culture de la lutte contre les discriminations.

La période que nous traversons n'est certainement pas la plus propice à cette évolution. La progression des forces de droite dans l'ensemble du monde démocratique coïncide avec l'affirmation réactionnaire de théories éthiques et économiques mystificatrices et fallacieuses : la « théologie de la prospérité » ; les mouvements de soutien à la « famille traditionnelle » ; les « théories du mérite » qui prônent la seule valorisation des plus performants et compétents, justifiant ainsi l'exclusion professionnelle et sociale des plus vulnérables.

Dans le monde, et aussi en Europe, on assiste à une poussée en faveur d'un recul, même par rapport aux progrès encore insuffisants réalisés au fil du temps en matière d'égalité



civile, sociale et professionnelle entre les personnes, indépendamment du genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des capacités physiques ou du pays d'origine.

C'est pourquoi notre travail a été, est, et restera précieux. Mais il n'est pas pour autant définitif.

Et c'est également pourquoi les signaux de remise en question, ou tout au moins de faiblesse, de la part des forces politiques qui ont eu le courage et la clairvoyance de soutenir cette cause — tout en portant des revendications essentielles d'avancée sur ces questions — sont particulièrement inopportuns.

La confirmation du retrait de la proposition de directive horizontale contre les discriminations, en attente depuis 2008 d'être transformée en loi, constituerait aujourd'hui un signal profondément négatif : une capitulation face aux incertitudes ataviques de certains États membres et à l'hostilité d'autres, qui ne ferait que consacrer un succès néfaste aux forces politiques les plus réactionnaires, les rendant encore plus fortes et crédibles aux yeux des citoyennes et citoyens.

Nous sommes au contraire convaincus que, précisément face aux attaques contre les droits acquis et ceux encore à conquérir, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les forces politiques et les partenaires sociaux, à travers le dialogue et la négociation collective, afin de construire ensemble des instruments juridiques et conventionnels capables de soutenir une société inclusive, libre, juste et émancipée, où le bien-être des personnes constitue la clé de l'attractivité et du développement des talents, ainsi que de la création d'un modèle de croissance pleinement durable.

Nous pensons que, malgré les difficultés, il est encore possible de progresser ensemble sur la voie de l'égalité : cela exige de la transparence dans le processus décisionnel (qui décide, et pourquoi, de remettre en cause la proposition de directive horizontale ?), un engagement collectif des partenaires sociaux – syndicats compris – également au niveau national, ainsi que le développement d'expériences pilotes exemplaires à travers la négociation collective.

Une directive horizontale aurait la possibilité de définir un modèle de lutte contre les discriminations cohérent à l'échelle européenne, enfin capable de saisir la dangerosité de l'intersection entre les différents motifs de discrimination, qui constitue un multiplicateur aggravant des effets déjà délétères de chaque préjugé pris isolément. C'est pourquoi nous ne souhaiterions pas devoir y renoncer.



Enfin, un regard doit être porté sur le modèle de société en émergence, imposé par les mutations en cours dans l'économie, la démographie, et les équilibres politiques, économiques et sociaux à l'échelle internationale.

Nous devons être prêts à affronter des transformations qui auront un impact profond sur le travail et sur les travailleurs. Et nous devons empêcher que, aux discriminations déjà existantes, ne s'en ajoutent d'autres, générées par l'application de règles inéquitables – comme c'est, par exemple, le cas pour les travailleuses et travailleurs domestiques, en grande partie issus de catégories discriminées, privés de nombreux droits reconnus aux autres travailleurs, à commencer par les protections en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Nous pensons que poursuivre notre engagement signifie aussi ne pas renoncer au développement des recherches et à leur diffusion, et c'est dans cet esprit que nous espérons que la conférence finale de ce projet puisse être idéalement liée à celle d'ouverture d'une future édition, pour laquelle nous demandons à la Commission européenne de confirmer son soutien.